

Présidence de M. Claude Bonnard, président

Membres absents excusés : Evelyne Knecht ; Axel Marion ; Isabelle Mayor ; Nkiko Nsengimana ; Jacques Pernet ; Charles-Denis Perrin ; Fransisco Ruiz.

Membres absents non excusés : André Mach ; Sophie Michaud Gigon ; Stéphanie Pache ; Francis Pittet ; Thomas Schlachter.

Membres présents	88
Membres absents excusés	7
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Prestation de serment

Il est procédé à la prestation de serment de Mme Sarah Frund (AGT) en remplacement de Mme Marie-Claude Hofner (AGT), démissionnaire.

Lettre

de la Municipalité du 5 mars 2009 demandant l'urgence pour les points : R123 Préavis 2008/49, R124 Préavis 2008/52, R130 Préavis 2008/57 et R132 Préavis 2008/63.

Pétition
Dépôt

Pétition de MM. Balbino Recouso, Michel Tauxe, Daniel Ogay et consorts (264 sign.) : « Pas de bistrot social à César-Roux. »

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

Pétition
Dépôt

Pétition de Mme Eliane Joris et consorts (589 sign.) : « Pour le maintien du bus N° 5 – Place de la Gare jusqu'à Epalinges, et prolongation de la ligne N° 6 jusqu'à Praz-Séchaud. »

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

Communication du

– 13 février 2009 : Organisation de la Commission permanente des finances du 1^{er}

**secrétariat du
Conseil**

juillet 2008 au 30 juin 2009.

**Communications
municipales**

- 18 février 2009 : Réponse à la question n° 64 de M. Pierre-Antoine Hildbrand sur l'entreprise TL.
 - 23 février 2009 Extension d'un compte d'attente d'un montant de 90'000 francs à 350'000 francs afin de permettre la mise en valeur du secteur des Fiches-Nord.
 - 27 février 2009 : Réponse à la question n° 51 de M. Grégoire Junod « Lausanne complice d'une publicité commerciale adressée à ses nouveaux habitants ? »
 - 27 février 2009 : Réponse à la question n° 63 de M. Pierre-Antoine Hildbrand concernant le montant de la dette de la Ville de Lausanne au 31 décembre 2007. »
-

**Interpellation
Dépôt**

de M. Claude-Alain Voiblet (UDC) « Combien d'enfants de familles de clandestins sont-ils présents sur les bancs de l'école obligatoire de notre ville ? ».

**Interpellation
Dépôt**

de M. Claude-Alain Voiblet (UDC) « Les prestations de libre-passage des Municipaux actuels et des anciens Municipaux, aujourd'hui au bénéfice d'une pension ou qui ont changé d'affiliation, ont-elles été versées à la Caisse de pension CPCL ? ».

**Interpellation
Dépôt**

de M. Nicolas Gillard (LE) et consorts « Cambriolage, une spécialité lausannoise ? »

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été refusée par la majorité des membres du Bureau du Conseil.

**Interpellation
Dépôt**

de Mme Nicole Grin (LE) et consorts « Il n'y a pas que Red Bull qui patine... »

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau du Conseil.

Motion

de M. Gilles Meystre (LE) et consorts : « Pour une information systématique et

Dépôt	régulière auprès des jeunes et des étrangers, relatives à leurs droits et devoirs civiques.» <hr/>
Questions orales	
I.	M. Jean-Michel Dolivo (AGT) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
II.	Mme Myriam Tétaz (AGT); M. Daniel Brélaz, syndic.
III.	M. Albert Graf (UDC) ; Daniel Brélaz, syndic.
IV.	M. Jean-Claude Voiblet (UDC); M. Daniel Brélaz, syndic.
V.	M. Roland Rapaz (SOC) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur des SI.
VI.	M. Guy Gaudard (LE) ; M. Marc Vuilleumier, directeur de la sécurité publique et des sports. <hr/>
Interpellation	de Mme Françoise Longchamp (LE) : « Bus-pyjama : parent pauvre des transports publics lausannois ? ».
<i>Discussion</i>	<u>Françoise Longchamp (LE) qui dépose la résolution suivante</u> ; Daniel Brélaz, syndic ; Françoise Longchamp (LE); Daniel Brélaz, syndic
<i>Résolution</i> <i>Dépôt</i>	<i>« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité soutienne les TL dans leur volonté de revoir la problématique des dessertes de nuit et d'augmenter la capacité des véhicules mis à disposition de ce service. »</i>
<i>Vote sur la résolution</i>	Le Conseil, à l'unanimité moins 4 abstentions, accepte la résolution de Mme Françoise Longchamp (LE). <hr/>
Interpellation	de Mme Aline Gabus (AGT) et consorts pour une police respectueuse des droits humains.
<i>Discussion</i>	Diane Gilliard (AGT) ; Marc Vuilleumier, directeur de la sécurité publique et des

sports (SPS) ; Jean Tschopp (SOC) ; Thérèse de Meuron (LE) ; Diane Gilliard (AGT) ; Marc Vuilleumier, directeur SPS.

Le Conseil prend acte de la réponse municipale à l'interpellation.

Interpellation

de M. Jean-François Cachin (LE) : « Le nouveau collège de Vers-chez-les-Blanc a les pieds dans l'eau. »

Discussion

Jean-François Cachin (LE).

Le Conseil prend acte de la réponse municipale à l'interpellation.

Interpellation

de M. Jean-François Cachin (LE) : « L'Eufofoot est terminé, l'heure est au bilan. »

Discussion

Jean-François Cachin (LE).

Le Conseil prend acte de la réponse municipale à l'interpellation.

Interpellation

de M. Yves Ferrari et consorts : « Vol d'hier, volière et volière de demain ! ».

Discussion

Yves Ferrari (Les Verts) ; Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts) ; Jean-Christophe Bourquin, directeur de la sécurité sociale et de l'environnement (SSE) ; Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts) ; Yves Ferrari (Les Verts) ; Jean-Christophe Bourquin, directeur SSE.

Le Conseil prend acte de la réponse municipale à l'interpellation.

Interpellation

de M. Roland Philippoz (SOC) : « Interdire le botellon, oui ! Mais après... »

Discussion

Roland Philippoz (SOC) ; Françoise Longchamp (LE) ; Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts) ; Marc Vuilleumier, directeur de la sécurité publique et des sports.

Le Conseil prend acte de la réponse municipale à l'interpellation.

Interpellation

de Mme Diane Gilliard (AGT) : « Une future construction à Ouchy menace un immeuble de logements à loyer modeste. »

Discussion

Diane Gilliard (AGT) ; Laurent Guidetti (SOC) ; Philippe Jacquat (LE).

	Le Conseil prend acte de la réponse municipale à l'interpellation. <hr/>
Interpellation	de M. Jean-François Cachin (LE) pour une augmentation de l'accessibilité du Centre funéraire de Montoie aux familles.
<i>Discussion</i>	<u>Jean-François Cachin (LE) qui dépose la résolution suivante</u> ; Marc Vuilleumier, directeur de la sécurité publique et des sports.
<i>Résolution Dépôt</i>	<i>« Le Conseil communal souhaite que l'accessibilité au Centre funéraire de Montoie aux familles soit possible en soirée jusqu'à 20h00 et les samedis et dimanches, y compris les jours fériés, jusqu'à 16h30 avec une entrée en vigueur dès que possible. »</i>
<i>Vote sur la résolution</i>	Le Conseil, à une évidente majorité, accepte la résolution de M. Jean-François Cachin (LE). <hr/>
Interpellation	de M. Ulrich Doepper (Les Verts) : « Le PALM est à l'honneur, mais un tunnel lui perce les poches. »
<i>Discussion</i>	Ulrich Doepper (Les Verts) ; Florence Germond (SOC) ; Jean-Luc Chollet (UDC) ; Nicolas Gillard (LE) ; Alain Hubler (AGT). Le Conseil prend acte de la réponse municipale à l'interpellation. <hr/>
Interpellation urgente Développement	Nicole Grin (LE) développe son interpellation urgente intitulée : « Il n'y a pas que Red Bull qui patine...»
<i>Réponse municipale</i>	Marc Vuilleumier, directeur de la sécurité publique et des sports (SPS), répond.
<i>Discussion</i>	Nicole Grin (LE) ; Alain Hubler (AGT) ; Roland Ostermann (Les Verts) ; Vincent Rossi (Les Verts) ; Claude-Alain Voiblet (UDC) ; Jean-Michel Dolivo (AGT) ; Philippe Mivelaz (SOC) ; Yves Ferrari (Les Verts) ; Claude-Alain Voiblet (UDC) ; Jean-Michel Dolivo (AGT) ; Nicole Grin (LE) qui dépose la résolution ci-après : Jean-Yves Pidoux, directeur des SI ; Claude-Alain Voiblet (UDC) ; Marc Vuilleumier, directeur de SPS ; Jean-Michel Dolivo (AGT) ; Vincent Rossi (Les Verts) ; Claude-Alain Voiblet (UDC).
<i>Résolution Dépôt</i>	<i>« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité applique, à l'avenir, lors de l'octroi d'une autorisation de manifester sur la voie publique, notamment à des fins publicitaires ou commerciales, des critères plus écologiques et plus conformes à l'intérêt public que ceux mis en œuvre lors de l'autorisation octroyée à 'Red Bull Crashed Ice Lausanne' ce samedi 14 mars à Lausanne. »</i>

Vote s/la résolution	Le Conseil, à une très nette majorité, accepte la résolution de Mme Nicole Grin (LE).
Rapport s/ préavis 2008/49	<p style="text-align: center;">Immeubles de la rue Curtat 18-20-22 à Lausanne. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie avec cession des bâtiments et octroi d'un prêt chirographaire en faveur de la Coopérative d'habitation B612.</p> <p style="text-align: center;"><u>Rapportrice</u> : Mme Monique Cosandey (SOC)</p>
Discussion	Elisabeth Müller (Les Verts) ; Jacques-Etienne Rastorfer (SOC) ; <u>Philippe Jacquat (LE) qui dépose l'amendement ci-après</u> ;
Amendement à la conclusion 2 Dépôt	« D'autoriser la Municipalité à accorder à la coopérative d'habitants B612 un prêt chirographaire de fr. 300'000.- avec intérêt (selon le taux du jour qu'obtient la Ville de Lausanne), remboursable sur 25 ans à partir de la 1 ^{ère} année. »
Discussion Suite	Sylvianne Bergmann (Les Verts) ; Silvia Zamora, directrice de Culture, logement et patrimoine (CLP) ; Daniel Brélaz, syndic ; Olivier Martin (LE) ; Solange Peters (SOC) ; Nicolas Gillard (LE) ; Philippe Jacquat (LE) ; Roland Ostermann (Les Verts) ; Silvia Zamora, directrice de CLP ; Daniel Brélaz, syndic ; <u>Solange Peters qui demande le vote nominal pour l'amendement Jacquat</u> ; Jacques-Etienne Rastorfer (SOC) ; Philippe Jacquat (LE) ; Jacques-Etienne Rastorfer (SOC) ; Daniel Brélaz, syndic ; Laurent Guidetti (SOC).
	La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au vote.
Vote sur la conclusion 1	Le Conseil, à une nette majorité, accepte la conclusion 1.
	Le président passe au vote sur l'amendement.
	La demande de Mme Solange Peters (SOC) étant appuyée par le nombre suffisant de voix, la secrétaire y procède.
Vote sur l'amendement	Le Conseil, par 52 non, 18 oui et 11 abstentions, refuse l'amendement à la conclusion 2 déposé par M. Philippe Jacquat (LE)
Détail du vote nominal	Non : Alvarez Caroline ; Attinger Doepper Claire ; Auderset Martine ; Bettens Jean-Charles ; Biéler Benoît ; Chautems Jean-Marie ; Chollet Jean-Luc ; Clivaz Philippe ; Cosandey Monique ; Da Silva Adozinda ; Deveaud Marie ; Doepper Ulrich ; Dolivo Jean-Michel ; Eggi Andrea ; Favre Truffer Sylvie ; Fracheboud Cédric ; Frund Sarah ; Germond Florence ; Ghelfi Fabrice ; Gilliard Diane ; Graber Nicole ; Graf Albert ; Guidetti Laurent ; Hubler Alain ; Junod Sandrine ; Kahumbu Ntuma ; Litzistorf Natacha ; Meylan Jean ; Michel Stéphane ; Mivelaz Philippe ; Müller Elisabeth ; Pache Denis ; Payot David ; Peters Solange ; Philippoz Roland ;

Pittet Francis ; Pitton Blaise-Michel ; Rapaz Roland ; Rastorfer Jacques-Etienne ; Resplendino Janine ; Rossi Vincent ; Ruiz Rebecca ; Salzmann Yvan ; Tétaz Myriam ; Thambipillai Namasivayam ; Torriani Elena ; Trezzini Giampiero ; Tschopp Jean ; Velasco Maria ; Voutat Marlène ; Wermelinger Elisabeth ; Zuercher Magali ; Zürcher Anna (52) .

Oui : Abbet Raphaël ; Blanc Jean-Louis ; Calame Maurice ; Yves-André Cavin ; De Meuron Thérèse ; Gaudard Guy ; Gillard Nicolas ; Grin Nicole ; Hildbrand Pierre-Antoine ; Jacquat Philippe ; Longchamp Françoise ; Martin Olivier ; Mettraux Claude ; Meylan Gisèle-Claire ; Meystre Gilles ; Picard Bertrand ; Segura Serge ; Truan Isabelle (18).

Abstentions : Ansermet Eddy ; Bergmann Sylvianne ; Jean-François Cachin ; Freymond Sylvie ; Gebhardt André ; Grin Claude ; Huguenet François ; Ostermann Roland ; Santschi Pierre ; Saugeon Esther ; Voiblet Claude-Alain (11).

Vote sur la
conclusion 2

Le Conseil, à une nette majorité, **accepte** la conclusion 2.

Résumé du vote

Le Conseil, à une large majorité, approuve les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'approuver l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à B612 Coopérative d'habitation grevant une fraction de 758 m² de la parcelle n° 10397, aux conditions figurant dans le préavis n° 2008/49 de la Municipalité, du 29 octobre 2008 ;
2. d'autoriser la Municipalité à accorder à la coopérative d'habitants B612 un prêt chirographaire de Fr. 300'000.– sans intérêt, remboursable sur 25 ans à partir de la 11^e année d'existence du droit de superficie.

Rapport s/ préavis
2008/52

**Sécurisation, assainissement et entretien d'installations sportives.
Demande de crédit-cadre**

Rapportrice : Mme Natacha Litzistorf Spina (Les Verts)

Discussion

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité moins une abstention, **décide** :

1. d'allouer à la Municipalité, à titre de crédit-cadre, un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 4 millions destiné à couvrir les frais d'entretiens différés de diverses installations sportives ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 à raison de Fr. 400'000.–, par le budget de la Direction de la sécurité publique et des sports, Service des sports, rubrique 2101.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 2101.390 les intérêts relatifs aux dépenses

découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;

4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

**Rapport s/préavis
2008/57**

Immeubles de l'avenue d'Echallens 81 et 83 à Lausanne. Cession des bâtiments et création d'un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL)

Rapporteur : M. Philippe Clivaz (SOC)

Discussion

Diane Gilliard (AGT) ; Silvia Zamora, directrice de culture, logement et patrimoine ; Raphaël Abbet (UDC).

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **décide** :

d'autoriser la Municipalité à octroyer deux droits distincts et permanents de superficie à la Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements grevant les parcelles N^{os} 204 et 274, sises à l'avenue d'Echallens 81 et 83, aux conditions des projets d'actes figurant dans le préavis 2008/57 de la Municipalité du 26 novembre 2008, avec l'amendement suivant à l'art. 12, al. 2 in fine, du Droit distinct et permanent de superficie :

Article 12 - Servitudes à constituer

¹ Le superficiaire s'engage à constituer toutes les servitudes nécessaires à l'exploitation de son bâtiment et aux rapports de bon voisinage.

² Le superficiaire s'engage d'ores et déjà à grever gratuitement, cas échéant, la parcelle objet du droit distinct et permanent, de toutes les servitudes qui seront jugées nécessaires par la Commune de Lausanne, notamment pour des cheminements piétonniers et des passages de canalisations ainsi que pour des ancrages de lignes aériennes d'alimentation pour l'éclairage ou les transports publics.

**Rapport s/préavis
2008/63**

Rachat et vente d'actifs par les Services industriels dans le cadre de la restructuration du réseau 125 kV romand

Rapporteur : M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE)

Discussion

Jean Meylan (SOC)

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 9'290'000.– pour permettre le rachat des actifs 125 kV d'EOS nécessaire à la

sécurité du réseau de distribution d'électricité des Services industriels ;

2. d'autoriser les Services industriels à enregistrer les charges supplémentaires d'intérêts et d'amortissements y relatives sous les rubriques 76.322 et 76.331 du budget du Service de l'électricité ;
3. d'autoriser la vente à Romande Energie d'un départ de ligne 125 kV qui est intégré dans son réseau de distribution depuis le poste haute tension de Pierre-de-Plan pour un montant de Fr. 3'518'000.- ;
4. de porter le produit de cette vente en diminution des actifs au bilan des Services industriels.

Clôture

La séance est levée à 22 h 55.

Le président :

La secrétaire :

.....

.....